

Questions au Feuilleton

M. le Président: Que tous ceux en faveur de permettre au député de présenter son projet de loi veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. Nielsen: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La Chambre a toujours eu pour habitude de permettre aux députés de présenter leur projet de loi, afin que nous sachions de quoi il retourne. Nous entreprenons déjà de voter sur une mesure que nous n'avons même pas vue. Peu importe l'objet du projet de loi, on a toujours permis aux députés d'au moins présenter leur projet de loi, afin qu'on puisse l'examiner.

M. le Président: La présidence est au service de la Chambre. Elle a entendu très distinctement des «non» lorsqu'elle a demandé le consentement de la Chambre. En l'occurrence, la présidence doit s'assurer si la Chambre est d'accord ou non.

Que ceux qui sont en faveur de permettre au député de présenter son projet de loi veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre, veuillent bien dire non. Le député d'Edmonton-Est.

M. Yurko: Monsieur le Président, le projet de loi que je présente aujourd'hui tend à accorder le pardon à titre posthume à Louis Riel. D'un bout à l'autre du Canada, on a déjà honoré la mémoire de ce héros de l'ouest du pays en émettant des timbres à son effigie, en lui élevant des statues, en donnant son nom à des routes et à des établissements, et en lui consacrant des journées commémoratives. Je demande au gouvernement de faire de cette mesure un projet de loi d'initiative ministérielle et de demander par la suite à la reine, par les voies normales, d'accorder ce pardon. C'est certainement le moins que le gouvernement puisse faire après le terrible échec de la Conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones.

M. le Président: A l'ordre. Le député ne peut se lancer dans un débat sur le projet de loi à ce stade-ci. Il doit se contenter d'expliquer brièvement son projet de loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 406, 413, 512, 543, 546 et 636.

[Texte]

REVENU CANADA—LES VÉRIFICATIONS CONCERNANT DES AGRICULTEURS

Question n^o 406—**M. Greenaway:**

Au 31 décembre 1983, par province, le ministère du Revenu national avait-il commencé à vérifier des agriculteurs et, dans l'affirmative, a) combien, b) quel montant d'impôt payé a-t-on réclamé des agriculteurs, c) a-t-on embauché des

employés supplémentaires pour procéder aux vérifications et, dans l'affirmative, combien?

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Au cours des neuf mois qui se sont terminés le 31 décembre 1983, le ministère a fait des vérifications concernant (1) des agriculteurs (2) des agriculteurs dont la principale source de revenu n'est pas l'agriculture et (3) des agriculteurs qui exercent une profession à plein temps et qui s'adonnent à l'agriculture comme passe-temps. Les statistiques suivantes portent sur les trois cas:

	a) Nbre de vérifications	b) Impôt supplémentaire estimatif
Terre-Neuve	5	\$ 18,656
Île-du-Prince-Édouard	61	397,957
Nouvelle-Écosse	75	222,225
Nouveau-Brunswick	61	121,841
Québec	646	2,539,879
Ontario	1,027	4,765,217
Manitoba	464	2,198,325
Saskatchewan	1,759	4,771,256
Alberta	814	5,248,208
Colombie-Britannique	292	1,980,881

c) Aucun personnel supplémentaire n'a été embauché expressément pour travailler à ces vérifications. Les employés qui se voient confier des vérifications du domaine de l'agriculture vérifient aussi des contribuables d'autres catégories.

L'ABRI DES MESURES D'URGENCE À FREDERICTON (N.-B.)

Question n^o 413—**M. Howie:**

1. Lancera-t-on à un appel d'offres pour la construction de l'abri des Mesures d'urgence à Fredericton (N.-B.) et, dans l'affirmative, quand?

2. Où en est rendue la planification du projet?

3. A-t-on retenu les services d'experts-conseils, d'architectes ou de planificateurs de l'extérieur et, dans l'affirmative, quels sont a) leur nom, b) le montant prévu pour leurs services?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): 1. On n'a pas encore fixé les derniers détails du calendrier d'acquisition de l'emplacement, de design et de construction du Siège régional du gouvernement en cas d'urgence du Nouveau-Brunswick.

2. Le Conseil du Trésor a approuvé le projet. Des discussions sur l'emplacement ont présentement lieu avec les fonctionnaires de la province.

3. Non. a) Sans objet, b) sans objet.

LES CENTRES PRÉPARATOIRES À L'EMPLOI POUR LES FEMMES

Question n^o 512—**M. Howie:**

La Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada a-t-elle établi des centres de conseil en matière d'emploi pour les femmes et, dans l'affirmative, combien et où?

M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Depuis 1981, sept centres préparatoires à l'emploi pour les femmes ont été établis, dans le cadre d'un projet pilote, à Halifax, Chicoutimi, Toronto, Sudbury, Thunder Bay, Winnipeg et Calgary. D'autres centres analogues, ne faisant pas partie du projet pilote, ont été ouverts à Regina et à Vancouver. Nous avons donc, au pays, neuf centres préparatoires à l'emploi pour les femmes.